



# mon employeur veut me faire passer aux 4/5, que faire

Par **julio franchute**, le **19/11/2009** à **15:16**

Bonjour, actuellement employé en CDI (39h/hebdo), je viens d'apprendre que notre service était en "remaniement afin de le redynamiser".

Je suis actuellement graphiste.

Ainsi, nous étions 3 à travailler au sein de notre service : deux personnes en CDI et une autre en CDD.

Au terme de son CDD, mon collègue a eu un entretien avec la direction. Entretien auquel l'ensemble du service a été convoqué.

C'est à ce moment que nous avons appris d'une part que notre collègue n'était pas reconduit, mais de plus, la direction nous a "proposé" d'alléger notre temps de travail et de passer à 4 jours sur 5, moyennant une baisse de revenu (nous serions payés à 80%).

La situation est déroutante car jamais avant cet entretien nous n'avons été mis au courant d'un dysfonctionnement du service et notre travail, ainsi que notre productivité n'ont jamais été mis en cause.

L'argument principal ayant été avancé est que nous sommes "trop nombreux".

Le reste de l'argumentaire est flou, car d'une part la direction nous a évoqué le souci de gagner en productivité et en production brute (c'est à dire sortir plus de documents et en moins de temps) et d'autre part cette même direction nous a dit que ce que le travail que nous avons fourni était apprécié mais qu'il y aurait moins de choses à produire dans l'avenir.

Ainsi avons nous e une proposition écrite avec deux options :

- une proposition basée sur les 4/5 selon laquelle nous gagnerions moins de 80% de notre salaire actuel
- une seconde proposition basée sur les 4/5 "(plus des heures supplémentaires selon la direction) selon laquelle nous gagnerions environ 80% de notre salaire actuel.

Ma question est la suivante : dans quelle mesure cette proposition est-elle légale et le cas échéant suis-je en mesure de la refuser ?

Afin de préciser la situation de l'entreprise, celle-ci est en croissance constante depuis plus de 10 ans, un poste (dans un service autre que le notre) a été créé cet été et une autre création de poste est à l'étude (poste de commercial).

Je vous remercie de porter attention à mon message.

J'attends vos réponses

Merci beaucoup de votre aide, je me sens un peu perdu pour le moment car cette proposition ne peut me convenir, surtout que le discours qui l'a accompagné s'apparentait à un discours de licenciement.